

**NOTES IMPORTANTES :**

Pour soulager le « porte-monnaie » ...

- Le matériel n'est pas à remplacer chaque année par du neuf. Si celui que les élèves utilisent déjà est encore en bon état, il peut servir une autre année.
- SVP, bien vouloir écrire le nom ou les initiales de votre enfant sur chaque crayon. Identifiez également les boîtes, les étuis à crayons et les vêtements de rechange.

**FOURNITURES SCOLAIRES**

**Précolaire**

**4 ans**

**5 ans**

Boîte de crayons de couleur en bois	1 bte de 24	1 bte de 24
Boîte de crayons-feutres lavables à pointe large	1 bte de 24	1 bte de 24
Colle en bâton (gros format)	2	2
Couverture de présentation en carton avec attaches de métal	3	3
Couverture de présentation en plastique avec pochettes	1	1
Couverture de présentation en plastique avec pochettes et attaches de métal	1	1
Crayon de plomb HB	2	2
Gomme à effacer	1	1
Paire de ciseaux à bouts arrondis	1	1

**MATÉRIEL À USAGE PERSONNEL**

**Présc. 4 ans**

**Présc. 5 ans**

Nous suggérons les items suivants pour faciliter le fonctionnement en classe

Boîte à dîner (à part) pour ceux qui dîneront au service de garde	1	1
Couvre-tout à manche longue pour la peinture	1	1
Espadrilles pour l'éducation physique qui servent aussi de souliers d'intérieur	1	1
Étui à crayon simple		1
Grand sac réutilisable pour transporter les bricolages	1	1
Sac à dos vertical assez grand pour contenir toutes ses choses et boîte à lunch	1	1
Sac en tissu contenant des vêtements de rechange (chandail, pantalon, bas et sous-vêtements)	1	1
Serviette pour la détente (format serviette de plage)	1	1

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET CAHIERS D'ACTIVITÉS**

**Présc. 4 ans**

**Présc. 5 ans**

Agenda		
Matériel reprographié en complément aux cahiers d'exercices		
Cahiers d'exercices		
Crédit-école		

*Les contributions financières demandées seront établies sur la base du prix coûtant de l'article. Un crédit-école pourrait être appliqué afin de respecter la contribution maximale pouvant être exigée établie par le Conseil d'établissement.*

TOTAL	-	\$	-	\$
<b>MAXIMUM ADOPTÉ C.É. Lors de la séance du 9 avril 2024 (CE-23-24/43)</b>	<b>35,00</b>	<b>\$</b>	<b>35,00</b>	<b>\$</b>